

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-23-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de réservation de Madame Maud SAGNELONGE de 2 places de stationnement et d'occupation temporaire du trottoir pour des travaux de sablage réalisés par l'entreprise Philippe GODAN au 57 Rue Saint Nicolas 50760 BARFLEUR,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules et la circulation des piétons,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 places de parking devant le 57 Rue Saint Nicolas les jeudi 28 et vendredi 29 mai 2026 afin de permettre le stationnement du véhicule de l'entreprise.

Article 2 : L'entreprise Philippe GODAN sera autorisée à installer un compresseur sur le trottoir du 57 Rue Saint Nicolas.

La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir devant le 57 Rue Saint Nicolas.
Des panneaux seront installés pour interdire la circulation des piétons.

Article 3 : Les ouvriers communaux sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 21 mai 2026

Le Maire
Christiane TINCELIN



Tincelin